

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Adopté

N° AS92

AMENDEMENT

présenté par

M. Guedj, M. Simion, Mme Froger, Mme Karamanli, Mme Santiago, M. Aviragnet, Mme Bellay,
M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard, M. Houlié et Mme Runel

ARTICLE 11 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 11 nonies qui prévoit une augmentation du temps de travail hebdomadaire.

Sur le fond, une telle augmentation est inacceptable pour les travailleuses et les travailleurs.

Sur la méthode, il est tout aussi inacceptable de procéder par voie d'amendement au PLFSS ; alors qu'un tel sujet mériterait une phase de dialogue social approfondie.

Pour toutes ces raisons, les députés socialistes et apparentés s'opposent profondément à cet article 11 *nonies* et en demandent la suppression.

Tel est l'objet du présent amendement.